



Circulaire de rentrée 2017-2018 – Sup' Javouhey

Circulaire de rentrée à conserver

Dates de rentrée :

- BTS 1^{ère} année et DCG 1 : jeudi 07 septembre à 09h00
- BTS 2^{ème} année et DCG 2 et 3 : jeudi 07 septembre à 14h00

Carte d'étudiant

La carte d'étudiant est remise fin septembre (numéro de Sécurité Sociale indispensable, à donner à la rentrée si ce n'était pas le cas lors de l'inscription).

Sécurité Sociale - Bourse d'études

Les renseignements sont communiqués à la rentrée. L'inscription à la Sécurité Sociale est faite par l'intermédiaire du lycée.

Des bourses de stage peuvent être obtenues en cours d'année pour les étudiants qui accomplissent leur stage à l'étranger.

Tous renseignements concernant les bourses sont à demander auprès de Madame Françoise ROUDAUT, au bureau de la scolarité.

Contribution scolaire

Le coût comprend la rétribution scolaire, les frais divers, la participation aux activités organisées par l'établissement.

Il est de 97 euros par mois sur 10 mois, dont 2,50 € de forfait culturel (cette somme ne comprend pas une éventuelle participation à une organisation de voyage).

Le paiement peut s'effectuer par trimestre dès réception de la facture (fin octobre, fin janvier, fin avril) ou par prélèvement mensuel sur 10 mois (cf. circulaire ci-jointe).

En cas d'abandon au cours de l'année scolaire, tout trimestre commencé est dû.

Livres

Les manuels scolaires sont à la charge des étudiants. Ces derniers en font directement l'acquisition auprès des librairies (voir liste en annexe).

Restauration

Deux types de restauration sont proposés aux étudiants (self et cafétéria).

Une carte numérotée provisoire pour les nouveaux étudiants sera fournie à la rentrée. Cette carte doit être créditée soit par chèque soit en espèces au bureau de la comptabilité.

Date des stages

1 TS AG	Formation phoning 18 & 19 janvier Stage Phoning du 22 au 26 janvier Formation Terrain 15 et 16 février Stage Terrain Du 19 au 23 février Du 22 mai au 29 juin
1 TS AM	Du 14 mai au 29 juin
1 TS COM	Formation Le Télégramme 13 octobre Stage Phoning du 16 au 20 octobre Stage Terrain du 20 au 24 novembre Du 14 mai au 29 juin
1 TS CG	Du 17 mai au 22 juin et du 26 au 29 juin
2 TS AG	Du 11 décembre au 26 janvier et du 1 ^{er} au 9 février
2 TS AM	Du 20 novembre au 22 décembre
2 TS COM	Du 20 novembre au 22 décembre
2 TS CG	Du 27 novembre au 22 décembre
DCG 1 ET 2	Du 11 juin au 13 juillet + 1 ou 2 semaines

Assurances

L'établissement a souscrit une assurance collective auprès de la Mutuelle Saint Christophe. De ce fait, l'étudiant bénéficie automatiquement 24h/24 d'une assurance « individuelle-accidents » s'il est victime d'un accident sans responsable identifié, ainsi que d'une assistance en cours de voyage scolaire.

Cette assurance n'est pas nominale. Elle ne couvre pas les dommages causés à autrui. **Elle ne remplace pas l'assurance responsabilité civile obligatoire souscrite par le chef de famille ou l'étudiant lui-même en raison des sorties fréquentes en entreprise.**

Une brochure précisant les garanties vous est jointe à ce courrier.

Voyages d'études

- Un voyage d'études en BTS AG, AM, CG et DCG, peut être organisé sur le temps de formation d'un coût d'environ 20 €/mois (en fonction du projet).
- En BTS Communication, la création de spots vidéo, en collaboration avec des professionnels s'élève à 18 €/mois. Ces prélèvements s'opèrent sur le même mode de fonctionnement que les frais de scolarité.
- Les BTS première année de communication participent à 3 spectacles au Quartz en soirée : présence obligatoire.
- Les BTS deuxième année de communication participent à un voyage à Paris, du 16 au 22 octobre 2017, d'un coût de 220€.

Retards-Absences

Les étudiants ne peuvent s'absenter que pour un motif exceptionnel. Si l'absence est prévue, elle doit être au préalable présentée à la Conseillère Principale d'Education. Si elle est imprévue, l'étudiant doit contacter l'établissement.

L'exactitude aux cours est de rigueur. Tout retard non justifié peut être sanctionné. En cas d'absence à un contrôle, l'étudiant se voit attribuer la note « zéro » suivant la même procédure qu'à l'examen.

Bulletins

Les bulletins semestriels sont adressés aux parents ou tuteurs et aux étudiants qui en font la demande.

Règlement

Quelques points importants :

- La présence aux cours est obligatoire et le directeur reste libre d'apprécier le motif donné pour absence, sauf certificat médical.
- L'utilisation du matériel informatique pour des motifs non liés à des travaux scolaires est sanctionnée.
- Il est demandé de ne pas utiliser l'entrée principale de l'établissement réservée aux parents et visiteurs.

● **Fermeture du groupe scolaire du mercredi 12 juillet au soir, au jeudi 17 août au matin.**

● **Les services administratifs sont fermés le jeudi 31 août, jour de pré-rentrée.**

Bonne rentrée scolaire,

Le Directeur,
Ronan WALTER

La Directrice Adjointe,
Nathalie ANGER